

Exemple de contrat simplifié

Ce contrat de coaching établi d'un commun accord, définit le cadre de travail de l'accompagnement spécifique dénommé "coaching" du client par le coach professionnel.

Nom du client : _____

Adresse : _____

Nom du coach : _____

Adresse : _____

Tél. : _____

e-mail : _____

Cet accord définit un ensemble de séances de coaching dénommé processus de coaching qui commence le _____ pour une durée de 10 séances à raison de 3 séances par mois (semaine / mois), d'une durée de 1h à 1h30.

Le prix forfaitaire d'une séance est de _____ euros. Il sera réglé deux semaines avant la première séance afin que le prix de la séance à venir soit toujours engagé par avance.

Le mode de règlement est le suivant : _____

La demande initiale du client porte sur : _____.

L'objectif de travail sera déterminé par le client et le coach sur la base de la demande faite initialement. Celui-ci pourra évoluer ou changer durant le processus de coaching, en plein accord avec le client. Un avenant sera alors proposé au client pour préciser la nouvelle direction prise par le travail commun.

Le code déontologique annexé, qui fait partie intégrante de cet accord, spécifie la conduite du coach vis-à-vis de la personne coachée.

Le client s'engage à travailler activement avec le coach dans le but d'atteindre le ou les objectif(s) fixé(s) communément. Par travailler activement le client s'engage à respecter les rendez-vous de coaching pris, à participer activement et à produire le travail proposé par le coach professionnel durant les séances et entre les séances.

Le coach s'engage à faire preuve d'un comportement responsable bienveillant et neutre en ce sens qu'il n'entreprendra rien dans la conduite de l'accompagnement qui puisse nuire au client ou à son entourage. Le coach s'engage à respecter scrupuleusement le code déontologique de la profession. Il est tenu à la plus stricte confidentialité. Les données ci-dessus ainsi que le contenu des séances de coaching sont strictement confidentielles et seront utilisées uniquement dans le cadre de l'accompagnement et ne pourront être à aucun moment et pour aucun motif, divulguées à des tiers, y compris les membres de la famille du client.

Le coach est tenu à une obligation de moyens et ne saurait être tenu pour responsable des agissements de son client durant le processus de coaching et au-delà.

Si le client et le coach décident de poursuivre ensemble leur travail à l'issue du nombre forfaitaire de séances, un nouvel accord sera envisagé et conclu.

Le délai d'annulation d'une séance est de 24 heures. Toute séance non annulée dans les délais indiqués est considérée comme due.

Les conditions dans lesquelles le client peut contacter le coach en dehors des séances programmées sont les suivantes :

Faire suivre la signature des deux parties :
